

## Le permis à points

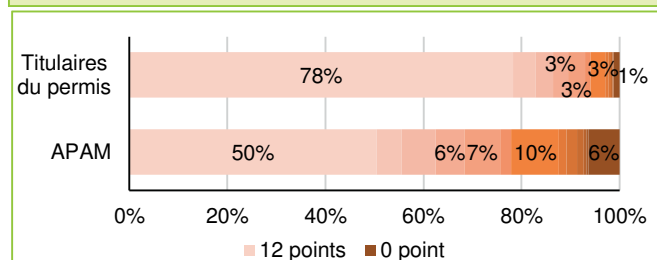
Le nombre de points retirés en 2021 s'établit à 14,6 millions pour 10,2 millions d'infractions traitées génératrices de retraits de points.

	2019	2020	2021
Infractions traitées	8 510 521	7 780 737	10 243 098
Points retirés	12 699 438	11 440 727	14 638 107
Nombre de permis au solde nul	62 315	46 390	74 902
<i>Dont permis probatoires au solde nul</i>	13 197	9 183	13 988
Capital initial rétabli après 2 ou 3 ans	3 613 105	4 005 128	3 608 452
Récupération d'un point au bout de 6 mois / 1 an *	5 707 046	4 659 038	6 285 268

\* sans nouvelle infraction entraînant un retrait de 1 point.

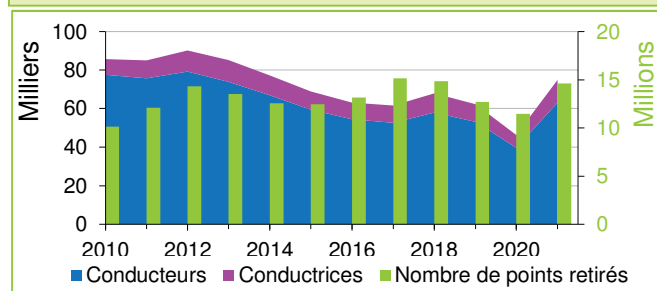
Source : Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points - Bilan 2021, ONISR, 2022.

### Comparaison entre le nombre de points détenus par les APAM et le nombre de points de l'ensemble des conducteurs



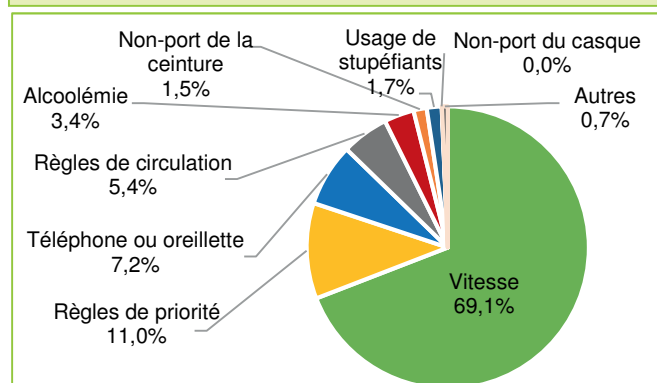
Source : Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points - Bilan 2021, ONISR, 2022.

### Évolution du nombre de permis invalidés pour solde de points nul, comparée à celle du nombre de points retirés



Source : Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points - Bilan 2021, ONISR, 2022.

### Répartition du nombre de points retirés par famille



Source : Les infractions au code de la route, l'impact sur le permis à points - Bilan 2021, ONISR, 2022.

En 2021, 14,6 millions de points ont été retirés : 10,1 millions pour excès de vitesse ; 1,6 millions pour non-respect des priorités ; 1,0 million pour l'usage du téléphone/oreillettes ; 850 000 pour des règles de circulation (hors tel) ; 507 000 pour de l'alcoolémie ; 250 000 pour l'usage de stupéfiants ; 220 000 pour non-port de la ceinture de sécurité. 56,3 % des points sont retirés pour des infractions à 1 point ; 6,1 % pour des infractions à 6 points.

8 conducteurs sur 10 ont toujours 12 points sur leur permis mais seuls 50 % des auteurs présumés d'accidents mortels (APAM) disposent encore de ces 12 points sur leur permis.

### Permis de conduire invalidés pour solde de points nul

En 2021, 74 902 permis ont été invalidés pour défaut de points. Dans 84 % des cas, le conducteur est un homme.

Les permis invalidés pour un motif d'infraction unique concernent 4 034 personnes, parmi elles :

- 1 403 personnes pour la seule infraction de conduite en état d'ivresse ou d'alcoolémie (6 points),
- 760 personnes au seul motif de la conduite malgré l'usage de stupéfiants (6 points) ;
- 947 personnes pour le seul motif du non-respect du stop ou d'un feu rouge (4 points) ;
- 129 personnes pour le seul motif d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h (6 points) ;
- 219 personnes ont eu leur permis de conduire invalidé pour le seul motif d'excès de vitesse de moins de 20 km/h (1 point), contre 121 en 2019.

### Restitution de points

3,6 millions de conducteurs ont vu le rétablissement de leur capital initial de 12 points après 2 ou 3 ans sans nouvelle infraction, en baisse de - 9,9 %.

6,3 millions de conducteurs ont récupéré un point au terme de 6 mois sans nouvelle infraction, soit + 37,9 %.

En 2021 (données provisoires), 25 907 stages ont été organisés au profit de 360 198 stagiaires soit : 336 169 stagiaires pour des reconstitutions du capital de points (stages dits « permis à points »), 24 029 stagiaires d'alternatives aux poursuites judiciaires ou en composition pénale (dits « justice »).

En 2021, 904 999 permis B ont été délivrés ainsi que 7 251 permis A1 et 108 799 permis A2.

N.B : Les données sur les infractions relevées par les forces de l'ordre sont enregistrées dans le mois qui suit l'infraction. Les points sont effectivement retirés plusieurs mois plus tard : pour les contraventions, au paiement de la contravention ou lorsque tous les recours administratifs sont épuisés ; pour les délits, lorsque le jugement est prononcé.